

# Nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **4 (1989)**

Heft 1: **Gazette**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## NOUVELLES

### La conservation de notre patrimoine culturel, une importante tâche politique

Le 26 janvier dernier, le Fonds national suisse et l'Association de soutien au NIKE ont organisé en commun une conférence de presse à Berne. Nous publions dans ce numéro de la Gazette NIKE l'intégralité de l'allocution de notre président car elle décrit clairement la dimension politique que revêt la conservation de notre patrimoine culturel.

Vo

Mesdames, Messieurs,

NIKE est l'abréviation de 'Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung' (Centre national d'information pour la conservation des biens culturels), abréviation bien trouvée puisque c'est également le nom grec de la déesse de la Victoire; c'est d'ailleurs pour cette raison que la superbe Victoire de Samothrace orne nos publications.

Le NIKE est à l'origine un des projets du Programme national de recherche 16 'Méthodes de conservation des biens culturels' et nous sommes heureux qu'après trois ans d'existence en tant que tel, il soit devenu une organisation de droit privé sous le nom 'Association de soutien au NIKE' et qu'il puisse ainsi à l'avenir continuer à exercer ses activités.

C'est à nous tous et plus particulièrement à moi en tant que président de cette association privée de soutien qu'il revient de remercier:

- le Fonds national suisse et plus spécialement le Conseil de fondation et les membres du Conseil national de recherche de la division IV, Programmes nationaux de recherche;
- les collaborateurs du Fonds national suisse;
- la direction du Programme national de recherche 16 'Méthodes de conservation des biens culturels';
- le directeur du projet NIKE, Martin Fröhlich, adjoint scientifique de l'Office fédéral de la culture et secrétaire de la Commission fédérale des monuments historiques. M. Fröhlich a joué un rôle important pour le développement et l'avenir du NIKE, de 1986 à 1988, il s'est engagé en tant que directeur du projet et c'est lui qui est à l'origine des requêtes présentées au Fonds national suisse. A ce propos je précise

qu'au cours des trois premières années de son existence, le NIKE a reçu du Fonds national suisse environ un million de francs;

- nous remercions le Département fédéral de l'intérieur et plus particulièrement l'Office fédéral de la culture et l'ex-Office fédéral des forêts et de la protection du paysage. Le Département fédéral de l'intérieur reste notre principale source de revenus;

- enfin nous remercions les cantons et les communes qui versent chaque année une contribution financière au NIKE. Jusqu'à présent 17 cantons ont apporté leur soutien financier au NIKE. Nous sommes en pourparlers avec les autres cantons et sommes optimistes quant à leurs résultats.

Mesdames, messieurs, c'est par pure conviction que j'ai répondu oui lorsque l'on m'a demandé d'assumer la présidence de l'Association de soutien au NIKE. En tant que homme politique, je suis tout d'abord convaincu que la culture est d'une importance prépondérante pour le rayonnement d'une commune, d'un canton et bien entendu d'un pays. C'est pourquoi je ne considère pas la conservation du patrimoine culturel comme une simple tâche technique ni comme un sujet de préoccupation pour les connaisseurs en matière d'art et les amoureux de la culture, pour moi, il s'agit là d'une réelle tâche politique, une tâche que la génération qui détient à l'heure actuelle le pouvoir politique doit reconnaître et accepter.

C'est donc à nous, représentants du pouvoir politique de nous mettre à l'oeuvre. Nous avons par le passé bien trop souvent, sans y réfléchir, détruit le paysage architectonique existant pour le transformer en paysage artificiel adapté à nos besoins. De nombreuses victimes, et non des moindres, sont tombées sous les attaques du besoin de mobilité maximale. C'est entraînés par le slogan 'maximalisation du rendement' que les bulldozers ont écrasé la Beauté. La vénération et le respect de l'héritage culturel ne caractérisent certainement pas l'attitude de la classe politique. A ce point de vue les années passées ont été bien mornes, c'est même sans sourciller, sans souffrance que nous avons vu s'effondrer devant nos yeux, paisiblement, les oeuvres de nos ancêtres.

Nous, les hommes politiques, sommes responsables de tout ce qui a été détruit et de tout ce qui a été transformé pour servir nos objectifs. C'est pourquoi, aujourd'hui, alors que nous assistons à la naissance d'une nouvelle sensibilité, nous devons nous montrer à la hauteur et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réparer les erreurs du passé. Ce n'est pas d'huile que nous allons alimenter le mécanisme de la destruction mais de grains de sable.

Un des objectifs du NIKE va être de faire prendre conscience à la classe politique de l'importance que représente la conservation des biens culturels et de les convaincre de l'aider à accomplir cette tâche. Il ne s'agit pas de faire de la

Suisse un musée, nous nous y prenions de toute façon trop tard, il s'agit plutôt d'alerter les hommes politiques afin que face à un cas concret, ils puissent faire la part des choses entre l'intérêt matériel et la préservation du patrimoine culturel.

C'est pour cette raison que notre objectif politique est la création d'un lobby pour la conservation des biens culturels qui agisse au niveau confédéral, au niveau parlementaire mais également au niveau cantonal et communal. Les esprits positifs aux objectifs réalistes doivent pouvoir s'exprimer, s'imposer même au niveau législatif et trouver moyen d'être représentés là où ils le désirent.

Ce que nous entreprenons ici est considérable, c'est une contribution importante au bien-être de notre pays. La génération qui nous juge, nous les hommes politiques, est déjà née.

Anton Keller  
Conseiller national  
Président de l'Association  
de soutien au NIKE

### L'Association suisse de conservation et restauration (SCR)

Au printemps 1956, un groupe de restaurateurs et de préparateurs ont fait parvenir une lettre aux directeurs des musées de Suisse. Cette lettre attirait l'attention sur les problèmes de formation et de perfectionnement des techniciens de musée (restaurateurs). A cette époque les restaurateurs étaient en général des artisans autodidactes ou, au mieux, des artisans qui avaient pu s'instruire en suivant quelques cours dans des ateliers de restauration déjà existants. C'est donc le manque d'infrastructure nécessaire à une amélioration de la formation des techniciens de musée qui a été à l'origine, le 16 avril 1966, de la création à Berne de l'Association suisse des préparateurs et des restaurateurs. A partir de cette date, 23 restaurateurs et 20 préparateurs de toute la Suisse se sont réunis un à deux samedis par an afin d'échanger leurs expériences dans le domaine de la restauration et de la préparation. Un an après la fondation de cette Association, un comité fut créé chargé d'établir un descriptif de la profession et d'étudier les problèmes de formation. Des entretiens ont également eu lieu à cette époque avec l'Association des musées suisses (AMS) prévoyant la publication en commun d'un bulletin, ce projet n'a malheureusement jamais abouti. A cours des années suivantes, les préparateurs défendant l'aspect scientifique et les restaurateurs défendant l'aspect artistique de la profession n'ont jamais réussi à se mettre d'accord sur les besoins en matière de formation. Les préparateurs réclamaient une

## NOUVELLES

formation sous forme d'un simple apprentissage, les restaurateurs trouvaient ce type de formation d'un niveau trop peu élevé pour une profession s'occupant de la conservation des biens culturels. Au printemps 1972, les deux catégories professionnelles se sont séparées. Les restaurateurs, déjà au nombre de 40, ont alors fondé une nouvelle association appelée Association suisse de conservation et restauration (SCR).

La SCR compte aujourd'hui 425 membres et poursuit conformément à ses statuts les buts suivants:

- sauvegarder et promouvoir les intérêts intellectuels et sociaux de la profession;
- encourager la protection et la conservation du patrimoine artistique et culturel;
- encourager, créer des centres de formation complémentaire et de perfectionnement donnant une qualification professionnelle;
- coopérer avec d'autres groupes professionnels et organisations aussi bien sur le plan national qu'international.

Les réunions professionnelles qui ont lieu en même temps que l'assemblée générale durent actuellement deux jours. Les exposés présentés lors de ces réunions traitent généralement de thèmes touchant à tous les domaines de la restauration. Un aperçu des problèmes de conservation et de restauration qui se posent dans d'autres domaines spécialisés aide souvent à trouver des solutions aux questions que l'on se pose dans son propre domaine. Deux de ces réunions ont été consacrées à des thèmes spéciaux. La première réunion 'Durch Misserfolg zum Erfolg' a permis à des membres qui le désiraient de traiter dans des exposés d'erreurs commises afin d'éviter à leurs collègues les mêmes méprises. Lors d'une autre réunion professionnelle, la parole a été donnée aux conservateurs des monuments historiques, aux marchands d'objets d'art, aux collectionneurs privés et aux conservateurs scientifiques qui ont ainsi pu s'exprimer sur l'idée qu'ils se font de la collaboration avec les restaurateurs. Suite à la nouvelle réglementation fédérale sur les produits toxiques, la SCR organise à des intervalles réguliers des cours qui connaissent un grand succès et grâce auxquels les spécialistes ont obtenu l'autorisation d'utiliser les produits toxiques des classes 1 et 2 pour les travaux de conservation et de restauration. Au cours des quatre dernières années, des séminaires de trois jours ont eu lieu en novembre sur l'utilisation des matières synthétiques auxquels ont assisté des participants et des conférenciers suisses et étrangers. Les matières synthétiques font au-

## NOUVELLES

jourd'hui partie intégrante de la conservation et de la restauration mais une mauvaise utilisation peut avoir de fâcheuses conséquences sur le patrimoine culturel.

En novembre 1989, deux réunions sont prévues. Fin novembre la SCR et l'Association Suisse des Historiens d'Art organisent sous le patronage du centre NIKE un séminaire sur le thème 'Histoire de la restauration'. Début novembre le 'Deutscher Restauratoren-Verband', l'Oesterreichischer Restauratorenverband' et la SCR se réunissent pour discuter du thème 'Documentation'.

Au cours des 20 à 30 dernières années, la formation des restaurateurs a bien évolué. A l'étranger surtout, le futur restaurateur a la possibilité de suivre une formation universitaire. Les nouvelles découvertes et les progrès rapides de la science nécessitent un niveau de connaissances toujours plus élevé nécessaire à leur application dans le domaine de la conservation et de la restauration. Grâce à cette évolution de la science, la recherche en matière de conservation fait constamment de grands progrès et exige de la part des restaurateurs un savoir qui dépasse les limites de leur spécialité afin que le patrimoine culturel puisse bénéficier des traitements appropriés. Le Programme national de recherche 16 'Méthodes de conservation des biens culturels' qui arrive à terme maintenant souligne nos constatations de façon tout à fait frappante. Pour la formation des restaurateurs, le savoir artisanal ne joue plus le seul rôle, ce qui compte surtout c'est l'aptitude à reconnaître les relations complexes des éléments les uns avec les autres et de prendre les mesures en conséquence. Si le restaurateur n'en est pas capable parce qu'il ne possède pas les connaissances nécessaires, cela peut, dans certains cas, avoir des effets désastreux pour le patrimoine culturel. Les dommages ainsi causés touchent la nature même du patrimoine artistique et culturel et sont également aujourd'hui synonymes de dépenses élevées.

Le cours spécialisé sur la conservation et la restauration créée en 1980/81 à l'Ecole d'arts appliqués de Berne permet d'obtenir un diplôme de formation de restaurateur dans la branche spécialisée 'couches peintes' de niveau HFG (Höhere Fachschule für Gestaltung) qui correspond à un diplôme d'ingénieur ETS. Cette possibilité de formation est un premier pas fait dans le sens souhaité, de tels cycles de formation restent encore à créer pour d'autres branches de la restauration. Pour ce qui est du projet de créer à Bâle un cours spécialisé de ce niveau pour les domaines d'archéologie, des arts décoratifs, du folklore et de l'ethnologie, rien n'a été décidé jusqu'à présent du côté des autorités malgré d'importants travaux préparatoires, comme par exemple, l'analyse des besoins au niveau suisse et la mise au point d'un

plan d'études. La réalisation du projet dépend essentiellement du règlement des problèmes financiers. A Genève, on travaille également à la création d'un cours qui enseignerait les autres matières spécialisées. Nous espérons donc que dans un avenir proche, il existera une formation solide pour le métier de restaurateur duquel dépend le sort de notre patrimoine culturel.

Adresse: Secrétariat SCR, Mme Doris Steinmann-Hälg, Birchstrasse 33, 8472 Seuzach T 052/53 15 49

Karl Faltermeier, Bâle  
Président de la SCR

### L'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse – La protection du paysage, de la théorie à la pratique

'On parle beaucoup trop de paysage et on agit trop peu en sa faveur. Le problème principal auquel on est confronté n'est ni philosophique, ni historique, ni psychologique, il n'a aucun lien avec la théorie artistique ou la littérature, c'est un problème très concret: le paysage ne cesse de se dégrader. Toute discussion sur le thème 'paysage' devrait aujourd'hui servir à apporter des solutions à ce problème.' (Finke, Peter: Landschaftserfahrung und Landschaftserhaltung, Plädoyer für eine ökologische Landschaftsästhetik. In: Landschaft. Hrsg. von Manfred Smuda, suhrkamp taschenbuch 2069, Frankfurt am Main, 1986)

Cette citation résume brièvement l'origine, l'urgence, la mission, le but et l'engagement de l'IVS. Les travaux en vue de réaliser l'IVS ont officiellement débuté le 1er janvier 1984. Cet inventaire apporte un complément important aux inventaires qui existent déjà dans le domaine de la protection de la nature et du paysage, l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) et l'Inventaire des sites construits à protéger (ISOS). En répertoriant les chemins, éléments linéaires du paysage, l'IVS crée un lien entre les objets mentionnés dans l'ISOS et le BLN. L'IVS permet par exemple de comprendre les rapports qui existent entre un chemin de pèlerinage et les éléments qui jalonnent ce chemin (croix, chapelles, églises, etc.).

#### Réalisation et méthode de travail

La réalisation de cet inventaire a été confiée au Prof. K. Aerni de l'Institut géographique de l'Université de Berne par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et des paysages (OFEFP; Ancien Office fédéral des forêts et de la protection du paysage dissout début 1989 qui forme avec



l'ancien Office fédéral de la protection de l'environnement le nouveau OFEFP). Cet inventaire sera établi pour toute la Suisse mais les travaux seront menés à différents points géographiques du pays.

Un projet à moyen terme permet une inventarisation systématique alors qu'un projet à court terme apporte des éléments de base pour les planifications en cours et tente de trouver des solutions aux cas litigieux. Des informations historiques et géomorphologiques servent de base à l'élaboration de l'IVS. Ces informations sont constituées d'une part, d'archives (plans, cartes, sources écrites, récits de voyages, etc.) et d'autre part, d'un inventaire systématique des traces visibles existant encore dans le paysage. Ces traces peuvent être constituées par la surface du chemin (pavage...), par les formes des chemins (chemins creux, chaussées...) et par divers objets jalonnant le chemin (bornes, postes douaniers, auberges, croix, chapelles...). Les cartes géographiques de la Suisse à l'échelle 1:25 000 se sont révélées être des outils de travail efficaces pour la recherche sur le terrain. Ces travaux de base sont synthétisés et présentés dans un inventaire sous forme de cartes, qui met en évidence un réseau de voies de communication historiques considérées comme des itinéraires à protéger. Au cours de cette année les quatre premières cartes seront soumises à l'approbation d'une commission d'experts assistant le projet et ensuite au Conseil fédéral pour adoption.

#### Nécessité d'adaptation

La réalisation d'un inventaire dure des années et, compte tenu de la vitesse à laquelle les choses évoluent, on court le risque de disposer en fin de projet d'un inventaire qui ne représente déjà plus l'état réel des faits. Il est donc indispensable d'introduire les éléments de base déjà connus dans les planifications en cours.

Ce travail d'adaptation nécessite d'une part beaucoup de temps de la part des collaborateurs de l'IVS et d'autre part de la flexibilité de la part des autorités et des planificateurs qui doivent tenir compte des résultats de l'IVS dans leurs planifications. Les expériences réalisées au cours des dernières années nous ont montré les limites du temps qui peut être consacré à ces travaux mais elles nous ont également prouvé l'importance significative de l'application pratique des éléments de base de l'inventaire pour la protection des anciens chemins. La collaboration active de nombreux représentants des autorités et des planificateurs dans ce domaine est très encourageante, certains ont pris d'eux-mêmes l'initiative de s'adresser directement à l'IVS pour lui soumettre des sujets le concernant. Les nombreux renseignements et suggestions émanant de personnes privées et de connaisseurs de l'histoire locale nous sont très utiles car ils nous informent sur des sujets en relation avec les voies de communication historiques.

## NOUVELLES

#### Bases juridiques

L'IVS s'appuie juridiquement sur la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LNP) du 1er juillet 1966. La Loi sur les chemins de randonnées (LCR) en vigueur depuis le 1er janvier 1987 constitue également une base juridique importante pour l'IVS. Cette loi oblige les cantons à marquer leurs réseaux de chemins de randonnée et prévoit leur enregistrement obligatoire sous forme de plans avant fin 1989. L'article 3 alinéa 2 de cette loi stipule que les voies de communication historiques sont à intégrer si possible dans les réseaux de chemins de randonnée.

Le canton de Berne a déjà procédé à cette intégration, les voies de communication historiques sont toutes signalées par une désignation particulière dans l'inventaire des chemins de randonnée. Certains cantons, comme par exemple le canton de Vaud, procèdent actuellement à cette intégration, malheureusement dans les cantons où l'inventarisation à proprement parler n'a pas encore commencé, l'IVS ne peut rien entreprendre. Nous avons ici la preuve de la difficulté que représente un long processus d'inventarisation: le temps nécessaire à la réalisation d'autres projets rend impossible l'intégration souhaitée des objets intéressant l'IVS dans les régions qui n'ont pas encore été soumises à l'étude. Il reste à espérer que dans de tels cas, les résultats seront disponibles plus tard et pourront encore être intégrés dans les meilleures conditions possibles.

#### Pourquoi un IVS?

Les modifications constantes qui se produisent dans le paysage depuis des décennies sont une menace toujours plus grande pour les éléments traditionnels du paysage culturel. D'innombrables éléments de notre paysage traditionnel, haies, cours d'eau ou portions de chemin ont ainsi disparu sans que l'on s'en aperçoive ou dans certains cas, leur disparition a bien été remarquée mais trop tard. Cela a pour conséquences d'une part, une pénurie frappante de terrain et d'autre part, un appauvrissement croissant d'un paysage qui a mis des générations à se développer. Afin de pouvoir comprendre ces modifications négatives, il est devenu nécessaire de faire l'inventaire des éléments particulièrement en danger dans le paysage afin d'attirer l'attention des services d'aménagement du territoire.

Une partie de cette destruction rampante de notre environnement est due à la concentration de l'habitat, à la construction de routes et aux amendements. A ce propos, la preuve a été faite qu'une prise de contact dès le début ainsi que des informations réciproques permettent d'éviter que des situa-

## NOUVELLES

tions conflictuelles deviennent trop sérieuses ou permettent de les dédramatiser. Dès le début, on note en général dans ce domaine un réel intérêt à la collaboration qui peut, par la suite constituer la base nécessaire à un travail réalisé dans un climat de confiance.

### L'homme, partie intégrante du paysage

Il serait trop facile d'imputer la seule responsabilité de la destruction du paysage qui s'est produite au cours des dernières années, aux seules raisons économiques ou à une politique de subventions inexistante. La véritable raison de cette destruction vient plutôt du fait que l'homme ne se considère plus comme partie intégrante du paysage mais comme un être qui le régit et qui, en vertu de ses capacités intellectuelles et techniques, se sent autorisé à en contrôler les mécanismes et, le cas échéant, à exercer une influence 'correctrice' sur lui.

Ni la glorification séduisante de la nature comme Haller l'a chantée dans son poème 'Les Alpes', ni le mélange de fascination et d'intimidation si typique de la perception romantique de la nature sont nécessaires de nos jours pour éveiller l'intérêt de l'homme pour la nature ou pour la protection de la nature car ce qui lui importe est de disposer d'un flux continu d'information qui le rende attentif à la signification de la nature et aux dangers éventuels auxquels sont confrontés certains des éléments concernés du paysage.

Une telle conception produit des effets, c'est ce qu'ont prouvé au cours des dernières années les travaux effectués dans le cadre de l'IVS. Dès que l'on souligne quelque peu l'origine historique et sociologique d'un chemin, il se crée automatiquement une relation tout à fait différente entre l'homme et cet élément du paysage; des possibilités d'identification voient le jour, ont été bien entendues tentées de respecter un chemin qui 'raconte' une histoire, il suffit de citer la 'Hohle Gasse' et les nombreuses voies romaines qui sont d'un intérêt touristique évident mais également d'anciens chemins qui n'avaient qu'un caractère local et qui, vus sous ce nouveau point de vue 'historique', gagnent aux yeux du public un intérêt qu'ils ne connaissaient pas.

### Un tourisme de qualité, la solution miracle?

'De nouveaux projets d'activités touristiques', de tels titres font bondir les responsables de la protection du paysage. Le tourisme et la protection du paysage se sont révélés au cours des dernières années être deux domaines incompatibles. Heureusement cette incompatibilité s'estompe depuis quel-

que temps grâce à une nouvelle forme de tourisme 'douce' et 'qualitative' et il semble donc être possible d'établir entre la protection du paysage et le tourisme une relation allant dans l'intérêt des deux parties, basée sur le respect réciproque.

Les voyages culturels, le développement de la connaissance et l'identification à la nature sont très recherchés dans les possibilités de loisirs qui sont offertes à l'heure actuelle. Les personnes s'intéressent de plus en plus à leur passé et recherchent des formes de loisirs telles que les randonnées sur des chemins historiques, le trekking sur des chemins muletiers et les voyages en diligence (comme par exemple le passage du Col du St-Gothard). Il est fort possible que le désir d'aventure et un certain engouement pour tout ce qui concerne le passé jouent un rôle important dans cette nouvelle tendance mais on note cependant un intérêt réel et sincère pour cette forme de tourisme. Pour l'IVS, il s'agit là d'une occasion inespérée. Il n'est en effet pas dans notre intérêt de faire de notre paysage un simple musée, il s'agit bien plus de redonner aux voies de communication historiques une nouvelle vie et ainsi garantir leur protection et leur entretien. Il y a bien moins de risque à voir un ancien chemin historique envahi par les touristes que de le voir abandonné.

Pour cette raison l'IVS a entrepris dans ce sens des efforts à divers niveaux. C'est ainsi qu'est née une proposition de projet pour la réouverture du chemin du Simplon, un sentier muletier de 35 km créé par Stockalper au XVII<sup>e</sup> siècle. Une possibilité identique se présente au Col de Susten où on pourrait transférer l'actuel chemin de randonnée qui longe la route sur l'ancien sentier muletier du Susten afin de permettre aux promeneurs de passer le Col sans être confronté aux nuisances du trafic routier.

Un projet fascinant a vu le jour l'an passé: l'IVS propose de réouvrir la partie suisse du chemin de randonnée historique emprunté par les pèlerins se rendant à St-Jacques de Compostelle, la 'Route supérieure' qui va de Constance à Genève en passant par Einsiedeln. Pour ce faire, un office de coordination a été créé qui à l'heure actuelle s'occupe de mettre au point un projet pour l'élaboration des mesures à prendre.

L'IVS s'occupe donc de mener à bien de tels projets de réouverture d'anciennes voies de communication et de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes toujours plus importants de la protection du paysage. Les premiers objectifs atteints nous permettent d'être optimistes mais ne doivent pas nous faire oublier qu'il reste fort à faire dans ce domaine.

### Les objectifs de l'IVS

– Réalisation d'un inventaire indicatif des objets à protéger sur les voies de communication historiques pouvant servir de base de travail aux services de l'aménagement du territoire;

– Elaboration de propositions pour la protection et la réouverture d'anciens chemins et plus particulièrement intégration d'objets à protéger dans l'aménagement du paysage réservé aux loisirs (par exemple, intégration dans le réseau des chemins de randonnées). Dans le cadre de l'aménagement régional et local, on essaie en outre d'intégrer de potentiels objets à protéger dans l'aménagement en prévision et dans l'aménagement des zones.

– Information conséquente du public. Il est intéressant de constater que les anciens chemins n'ont pas été détériorés intentionnellement mais par ignorance de leur signification. Le bulletin IVS sert également à l'information du public et peut être obtenu au service de presse de l'IVS.

– Collaboration avec d'autres inventaires ou organisations du domaine de la protection de la nature et du patrimoine national ainsi que du domaine de la conservation du patrimoine culturel et de l'aménagement du paysage (intérêts similaires, aspect culturel identique).

Adresse: Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS), Finkenhubelweg 11, 3012 Berne T 031/64 86 64

Hans Schüpbach  
Service de presse de l'IVS  
Berne

### **Le Centre suisse de recherche et d'information sur le vitrail à Romont**

L'exposé suivant est le premier d'une série d'articles consacrée à des projets encouragés dans le cadre du PNR 16 et qui continueront à exister au terme de ce programme.

Vo

Une nouvelle institution dans le domaine de la conservation des monuments historiques en Suisse fait le bilan après un an d'existence. Cette première année a été consacrée à la mise sur pied d'une organisation qui permet de donner un nouvel essor à un domaine méconnu de la conservation des biens culturels et a également vu la naissance d'une nouvelle initiative du PNR 16 qui apparemment a des chances de jouir d'un 'avenir institutionnalisé'.

La conservation des vitraux a toujours été un parent pauvre en Suisse, ce que confirme le fait qu'aucun projet valable dans cette matière n'a été proposé au PNR 16, cela pourrait bien entendu également signifier qu'il s'agit d'un domaine

## **NOUVELLES**

où tout va pour le mieux. Une des principales branches de cette spécialité se porte bien: les ateliers, qui depuis toujours s'occupent de l'entretien de ce précieux patrimoine que représentent les vitraux, sont reconnus pour leur conscience professionnelle et traditionnelle de grande qualité et pour leur travail artisanal de haut niveau. Dans le domaine de la conservation des monuments historiques, les problèmes concernant les vitraux ne sont pas très courants, et lors d'importantes restaurations, il a toujours été possible de faire appel à l'expérience et aux conseils d'experts étrangers. Ce n'est donc pas une situation trop désespérée qui a favorisé la création de l'institut de Romont.

Entre nous, experts, soit dit et sous toutes réserves, la situation n'est pas non plus dramatique en ce qui concerne notre inventaire des vitraux classés. Comparé à la situation tout simplement catastrophique dans d'autres pays européens, nous serions mal venus de nous plaindre. En Suisse nous avons au moins une bonne vue d'ensemble de ce que nous possédons dans ce domaine.

Et pourtant nous faisons face à des besoins urgents de restauration (par exemple, la rose de la cathédrale de Lausanne et le vitrail du chœur de l'église de l'Abbaye de Hauterive près de Fribourg). Les vitraux du chœur de l'église de l'Abbaye de Königsfelden sont en cours de consolidation. Il faut également toujours compter avec les surprises que nous réservent les vitraux suisses normalement bien protégés dans des collections (vitraux de cabinet ou vitraux héraldiques). C'est ainsi que l'on a pu dernièrement constater l'état alarmant des vitraux du cloître de l'Abbaye de Wettingen.

Nous avons encore bien des choses à apprendre surtout en ce qui concerne le XIX<sup>ème</sup> siècle. L'Allemagne, par exemple, qui a perdu la plus grande partie des vitraux de cette époque pendant la guerre, nous devance dans les domaines de l'estimation, de la recherche et de la conservation. Nous disposons en Suisse de vitrages complets dans des édifices en parfait état et de décors de toutes les époques mais bien des pièces ont également été victimes de la vague de démolition qui n'est toujours pas finie. En ce qui concerne les mesures de conservation, les ravissants vitraux que nous possédons, remarquables sur le plan technique, d'un grand intérêt du point de vue de l'histoire de l'Eglise, ne font pas encore partie de l'élite des oeuvres d'art immortelles pour lesquelles on fait appel à des conservateurs professionnels plutôt que de les soumettre à des réparations artisanales.

En bref, le travail ne manque pas pour une institution spécialisée dans la conservation scientifique et technique des vitraux. Les problèmes qui se posent dans ce domaine

## NOUVELLES

particulier sont complexes. Nous sommes confrontés à des formes de dommages inhabituelles devant lesquelles nous sommes toujours absolument impuissants malgré quelques années consacrées à la recherche et aux expériences. Le problème n'a pas l'ampleur qu'il revêt en France ou en RDA mais il est tout aussi actuel. Parmi ces 'maladies' des vitraux, on trouve par exemple le 'brunissement' dû vraisemblablement à un processus d'oxydation du verre même déclenché par l'humidité et les éléments toxiques de l'air. Les vitraux du XIV<sup>ème</sup> siècle de l'Abbaye de Hauterive sont atteints par ce 'brunissement' et sont déjà dans un très mauvais état.

Des études intensives doivent être consacrées aux symptômes des maladies mais également aux mesures préventives qui, jusqu'à présent, ne faisaient pas partie intégrante de la conservation des vitraux. C'est ainsi qu'une des méthodes de protection les plus prometteuses appliquée de nos jours presque systématiquement, le verre de protection, repose uniquement sur des résultats expérimentaux. Faute de théorie fondamentale, pour bien faire, on devrait reprendre les tests à zéro chaque fois que l'on applique cette méthode à des pièces importantes. Les verres de protection posés en 1946 sur les vitraux de la cathédrale de Berne sont un des exemples les plus anciens et jusqu'à présent les plus réussis d'application de cette méthode mais on peut également, dans certains cas, avoir à faire à des verres de protection pourtant bien posés mais sous lesquels se forme un micro-climat qui peut être à l'origine de grands dommages.

Le Centre de Romont a pour but d'être un institut qui prend en charge des problèmes et cherche à les résoudre par ses propres moyens ou qui les formule de manière précise et les soumet à la science pour ensuite se charger de l'évaluation et de la diffusion des résultats. Le Centre de Romont dispose entre autres d'appareils micro-optiques, d'appareils spécialisés dans l'étude des conditions climatiques et d'instruments servant à effectuer des tests sur les différents matériaux. L'étranger consacre beaucoup de temps à la recherche; les résultats de ces recherches doivent pouvoir être accessibles aux spécialistes en Suisse et adaptés à la situation dans notre pays. Le premier pas dans ce sens a été fait lors de trois colloques organisés à Romont consacrés à la conservation des vitraux.

C'est sur la prévention que nous souhaitons surtout insister. La composition de notre patrimoine nous permet de nous spécialiser dans la documentation sur un certain type de monuments pour lesquels une protection efficace s'appuie sur une connaissance approfondie de l'histoire de la restauration et de l'état de conservation et ceci non seulement en tenant compte du danger que représentent les conditions climatiques mais également du danger que représentent

certaines mesures de restauration excessives. 'L'état actuel des vitraux historiques est inversement proportionnel au coût de leur restauration'. C'est là la constatation encourageante d'un spécialiste autrichien connaissant bien les réalisations faites jusqu'à présent dans le domaine de la conservation des vitraux.

Il ne s'agit donc plus d'un rêve, le Centre de Romont de recherche et d'information sur le vitrail existe bel et bien avec son organisation et ses finances. Le canton de Fribourg et la commune de Romont se sont engagés de façon exemplaire pour la création de ce centre, largement soutenus par le PNR 16. Nous espérons que l'intérêt dont ont fait preuve les autorités et les services de conservation des monuments historiques d'autres cantons, ainsi que les peintres verriers et les personnes privées, pour notre fondation, ses objectifs et ses travaux ne diminuera pas mais au contraire augmentera comme cela a été le cas au cours de la première année d'existence du Centre.

Stefan Trümpler  
Centre suisse de recherche et  
d'information sur le vitrail  
Grand'Rue 46, 1680 Romont

### Conférence de presse du Fonds national suisse et du NIKE à Berne

Le 26 janvier dernier, le Fonds national suisse et le NIKE ont organisé en commun à Berne une conférence de presse sur le thème 'La conservation de notre patrimoine culturel, une tâche d'importance nationale'. En organisant cette conférence très remarquée, le NIKE tenait d'une part, à marquer le début de l'existence de l'Association de soutien au NIKE, organisation dorénavant indépendante du Fonds national et d'autre part, à remercier le Fonds national suisse pour son appui au cours des trois dernières années; c'est en effet le Fonds national suisse qui, par son généreux soutien idéologique et financier, a permis au NIKE d'exister dans le cadre du Programme national de recherche 16 (PNR 16) 'Méthodes de conservation des biens culturels' et a donc rendu possible 'l'aventure NIKE'.

La première personne à prendre la parole lors de cette conférence de presse a été le Prof. Alfred A. Schmid, Président du conseil de fondation du Fonds national suisse et membre du groupe des experts du PNR 16. Voici quelques extraits de son allocution: 'Le NIKE peut et doit combler un vide et accomplir une tâche qui à l'étranger, comme c'est souvent le cas, est confiée au service public, mais ici, chez nous, en Suisse où le pragmatisme a déjà fait ses preuves, est laissée à l'initiative privée. Je pense que le NIKE doit être actif à deux niveaux, il doit tout d'abord informer en temps



utile l'opinion publique suisse de ce qui se fait chez nous et dans les pays voisins dans le domaine de la conservation des biens culturels et donc de ce fait avoir accès aux médias, lui-même disposer de canaux d'informations modernes, en bref, le NIKE doit donc être extrêmement bien documenté et fonctionner comme une sorte de service national d'information dont les orientations dépassent les frontières. Le NIKE doit pouvoir être pour l'étranger un interlocuteur disponible. Dans le monde actuel où l'organisation et l'administration prennent une place toujours plus importante, aucun pays ne peut progresser en solitaire dans le domaine de la conservation des biens culturels. La Suisse est liée à un certain nombre d'organisations internationales comme l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, à des organisations faitières internationales comme l'ICOMOS et l'ICOM, les conseils internationaux des monuments et des sites et de musées qui, en tant qu'organisations non-gouvernementales, sont rattachés à l'UNESCO et lui servent d'organes consultatifs. Ce réseau de relations permet donc un échange permanent d'informations et d'expériences et a aussi permis de constater que bien des problèmes ne peuvent être résolus qu'au niveau international. Ce flux d'informations ne peut plus être contrôlé et assuré par des personnes qui font cela en plus de l'exercice de leur profession, pendant les week-ends, avec beaucoup de bonne volonté et peu d'argent, il faut s'y consacrer professionnellement; sur le plan international on attend de nous des prestations dans le domaine de la conservation des biens culturels: la Suisse ne peut pas en fin de compte être seulement active dans le Tiers-Monde et son aide, sans parti pris politique, est recherchée de bien des partenaires étrangers. Les experts suisses ne doivent pas seulement apporter leur aide au niveau social ou économique, ni participer uniquement à l'exécution de projets industriels ou agricoles, ils doivent apporter leur connaissance à la réalisation de tâches culturelles, une aventure qui vaut la peine d'être vécue.'

Suite à cette allocution, le Président de l'Association de soutien au NIKE, Le Conseiller national Anton Keller, a pris la parole afin de remercier le Fonds national suisse au nom du NIKE. Nous vous proposons l'intégralité de son discours à la page 4 de cette Gazette.

Nous aimerions enfin soumettre à nos lecteurs les réflexions et les pensées exprimées par Alfred Defago, Directeur de l'Office fédéral de la culture à la fin de la conférence de presse. 'La notion de conservation des monuments historiques n'est en fait pas impopulaire, elle est considérée, dirons-nous, avec bienveillance. Mais cela ne suffit pas, le problème qui concerne les conservateurs des monuments historiques, les protecteurs des sites et les conservateurs du patrimoine national doit devenir le problème de l'opinion publique qui, jusqu'à présent, s'est montrée plus ou moins réceptive au sujet, c'est à dire en fait plutôt sceptique, voire indifférente. Si nous n'arrivons pas à convaincre l'opinion publique, si nous n'arrivons pas à lui faire comprendre l'importance de cette tâche, les plus grands efforts des plus grands spécialistes resteront vains.'

## NOUVELLES

Ce sont ces réflexions qui ont été déterminantes pour la Confédération et l'ont poussée en plus de l'engagement direct qu'elle favorise dans le domaine de la conservation et de la restauration des biens culturels (en 1989, l'Office fédéral de la culture accordera des subventions pour plus de 53 millions de francs) à apporter son soutien financier au NIKE. Laissez-moi ajouter quelques mots à propos de ce soutien pour terminer. Pour 1989, l'Office fédéral de la culture finance environ trois quarts du budget global du NIKE. C'est avec plaisir que nous accordons cette subvention parce que nous sommes persuadés qu'à long terme, nous faisons un bon investissement et soutenons une cause importante. Nous savons également que cet argent sera utilisé professionnellement et à bon escient par M. Vonesch et son équipe. La Confédération est donc fidèle à ses engagements. Mais j'aimerais rappeler ici encore une fois ce que nous avons clairement dit lorsque nous avons accepté le principe de notre engagement: la conservation des biens culturels, la conservation des monuments historiques et la protection des sites sont des tâches auxquelles tous doivent participer, les personnes privées, les communes, les cantons et la Confédération. L'article 24 sexies de la Constitution fédérale auquel nous nous référons en cette matière stipule avec toute la clareté souhaitée que mis à part quelques compétences fédérales, la protection de la nature et du paysage relève du droit cantonal. Il nous semble naturel que la Confédération participe à l'entreprise NIKE et notre aide n'est pour une fois ni contestée au niveau constitutionnel, ni au niveau de la politique culturelle. Mais simultanément nous attendons de la part des cantons un engagement similaire. 17 cantons ont déjà fait connaître leur engagement en proposant au NIKE des subventions plus ou moins importantes, d'autres hésitent encore et quelques uns ont refusé, refus, nous l'espérons, provisoire. Si la complémentarité à laquelle le fédéralisme fait si souvent, et à bon droit, référence, fonctionne réellement, l'engagement des cantons devrait être encore plus grand dans cet important domaine. La Confédération en tous cas fera dépendre son engagement futur vis à vis de cette entreprise qui, j'insiste, est d'une importance extrême dans le domaine culturel, d'un soutien également dynamique et, nous l'espérons, encore plus grand de la part des cantons'.

Vo

## NOUVELLES

### Nouveauté: Le NIKE est équipé d'un téléfax

Pour être dans la mesure de travailler encore mieux et de manière plus efficace, nous avons fait l'acquisition au début de cette année d'un téléfax. Notre numéro de téléfax est le suivant: 031/21 18 89. Nous attendons de vos nouvelles.

Vo

### Banque de données culturelles et artistiques suisse – Un thésaurus des objets culturels en préparation

Une des conditions sine que non pour l'introduction de l'informatique dans les musées et les collections est l'utilisation d'une terminologie unifiée. Jusqu'à présent, pour les inventaires, les recherches et le traitement des informations, les scientifiques ont utilisé des dictionnaires spécialisés aussi appelés thésaurus.

En 1981, déjà, Walter Trachsler, à cette époque conservateur du Musée national suisse, publiait une 'Systematik der kulturhistorischen Sachgüter' (recueil systématique des objets culturels de valeur historique) qui trouva un écho bien au-delà des frontières de notre pays. Ce système global qui repose sur le principe de la classification décimale est encore utilisé dans bien des musées de Suisse alémanique et du Tessin. Comme l'auteur le prévoyait déjà en 1979 ce recueil se limite au stade 'pré-informatique'. Dans le cadre du projet d'une banque de données culturelles et artistiques suisse et sur la base de ce recueil, il est question de mettre au point un nouveau thésaurus multilingue répertoriant les objets culturels et les modes culturels d'existence. Le projet prévoit un dictionnaire illustré trilingue comprenant 2000 concepts principaux (descripteurs) et un vaste système d'informations. La traduction des descripteurs de l'anglais et en anglais va permettre au système d'être compatible à un très haut niveau avec les banques de données internationales. Il va de soi que ce thésaurus doit se présenter sous une forme pouvant être lue par un ordinateur, ceci surtout dans la perspective d'une banque nationale de données artistiques et culturelles.

Le travail de recherche ne sera pas seulement interdisciplinaire, il sera également international. Il va être possible de travailler en étroite collaboration avec les pays réalisant des projets identiques en RFA, en France et en Italie et ainsi de

procéder à un échange de données. Si ce travail de rédaction peut, au niveau des personnes qui y collaborent et sur le plan financier, être terminé cette année, il sera possible de publier le thésaurus en 1992.

Banque de données culturelles  
et artistique suisse  
David Meili, Berne  
Directeur du projet

### Premier séminaire de formation continue organisé par l'Association suisse des sculpteurs sur pierre et maîtres marbriers en collaboration avec le NIKE

Les 8 et 9 décembre derniers s'est tenu à Berne le premier séminaire de formation continue sur le thème: la destruction de la pierre – dommages causés et analyse. Les trois exposés d'introduction présentés au début de ce séminaire avaient pour but de donner une vue d'ensemble du travail marbrier dans le domaine de la conservation. Ueli Gantner, marbrier, Bernhard Furrer, conservateur des monuments historiques et Martin Saurer, architecte, ont présenté chacun à leur tour le travail du marbrier, les exigences et les contraintes liées à la profession. Au cours de la deuxième journée, Andreas Arnold a fait une présentation détaillée sur le thème 'pierre' considéré d'un point de vue scientifique. Au cours de l'après-midi du deuxième jour, les participants ont pu se rendre compte sur le terrain des problèmes lors d'une visite de la Ville de Berne. Un premier groupe a pu étudier, d'un point de vue tenant compte de la conservation des monuments historiques, les dommages causés à la pierre et les travaux de restauration effectués, un deuxième groupe a consacré cette visite à l'analyse des dommages causés d'un point de vue scientifique. Ce séminaire étant le premier d'une série de six séminaires de formation continue, les participants ont accordé beaucoup d'importance aux premiers contacts et ont également discuté des avantages et des inconvénients de cours de formation continue sous forme de séminaires. Dans l'ensemble on peut dire que les participants sont très favorables à ce genre de cours et ont tous exprimé le souhait de voir se poursuivre cette série de séminaires.

Entretemps, le programme du deuxième séminaire a été élaboré, il doit avoir lieu en mai sur le thème 'Documentation et perception des dommages causés'. Avec l'aide d'archéologues et d'architectes, les personnes présentes à ce séminaire étudieront les problèmes de l'analyse préliminaire et de la documentation et pourront participer sur un chantier à une étude des dommages causés avec, comme lors du premier séminaire, l'assistance de spécialistes scientifiques. L'inscription peut se faire comme pour le premier



séminaire au secrétariat de l'Association.

Pour le semestre d'hiver 1989/90, un ou éventuellement deux séminaires sont prévus sur le thème: le travail de la pierre d'un point de vue historique. Ce séminaire comportera une partie consacrée à l'histoire artistique et sera surtout placé sous le signe du travail pratique. C'est pourquoi il est prévu d'organiser ce séminaire à St-Gall, au centre de formation de l'Association afin de pouvoir offrir à chaque participant la possibilité d'effectuer des travaux pratiques.

Ces séminaires constituent une première tentative de formation continue pour les métiers artisanaux du domaine de la conservation des monuments historiques. L'Association suisse des sculpteurs sur pierre et maîtres marbriers est une association de maîtres artisans qui a pris contact avec le NIKE afin d'ouvrir avec son aide une nouvelle voie. 40 maîtres marbriers ont participé à ce premier séminaire. On a été bien entendu confronté à un phénomène bien connu dans le domaine de la conservation des biens culturels, celui de vouloir prêcher des convertis. Les artisans et les entrepreneurs qui sont prêts à supporter le coût d'un tel séminaire (relativement peu élevé grâce à une subvention du Programme national de recherche 16 'Méthodes de conservation des biens culturels') et également à perdre deux jours de travail pour y assister sont des gens qui sont déjà sensibilisés aux problèmes. Compte tenu du nombre toujours moins important de bâtiments historiques, de la nécessité toujours plus pressante de les conserver, du nombre considérable d'artisans qui reçoivent une formation adaptée à l'architecture moderne et ne sont pas capables de travailler de manière compétente et appropriée, cette tentative apparaît comme une goutte d'eau dans la mer. Il est à craindre que même si les associations d'artisans se consacraient plus à la formation et au perfectionnement dans le domaine de la conservation des monuments historiques, à un niveau supérieur, celui de la formation des spécialistes chargés d'instruire les artisans, on arriverait pas à combler le vide qui existe dans ce secteur. Un spécialiste comme Andreas Arnold ne peut pas en plus de ses diverses activités d'expert, des recherches qu'il mène sur de nombreux chantiers et de ses activités de chercheur en Suisse et à l'étranger, former tous les artisans de Suisse. Une formation ne peut en fait se faire que dans un cadre rationnel c'est à dire si elle est dispensée par des spécialistes à tous les niveaux.

MB

### **La documentation dans le domaine de la conservation des monuments historiques**

Un colloque organisé par l'EPFZ au cours du semestre d'été 1989

## **NOUVELLES**

Conserver et restaurer sans disposer de documentation appropriée est une tâche irréalisable et pourtant, souvent, on ne reconnaît pas à ce besoin de documentation l'importance réelle qu'il représente.

La documentation a deux fonctions essentielles: elle permet de faire connaissance avec le monument et avec ses particularités et elle rapporte les observations faites et les interventions entreprises au cours de la restauration, renseignements nécessaires à l'information du public et aux travaux de restauration qu'entreprendront les générations futures. La documentation se doit d'être complète: elle comprend aussi bien la compilation d'anciens rapports écrits et de sources historiques que l'inventaire des propriétés techniques et configuratives des monuments sous forme de plans, de dessins et de photos.

Ainsi résumé en termes concis, le travail de documentation n'apparaît certainement pas tel qu'il est en réalité: une tâche complexe qui requiert des connaissances spécialisées et des compétences appropriées. Pour chaque cas particulier, il est nécessaire de redéfinir la méthode de travail et le volume de la documentation.

Afin de souligner la variété et la complexité du travail de documentation, le colloque traitera le thème sous divers angles et tiendra compte des différentes branches de la conservation des monuments historiques: la recherche architectonique (archéologie), la technologie (considérations scientifiques), la restauration et les travaux proprement dits.

Pour un programme plus détaillé, voir page 28 de l'agenda.

MB

### **Information: Séminaire spécialisé 'Meubles anciens – biens culturels et articles de vente'**

Date: les 5 et 6 octobre 1989

Le Musée de l'habitat rural suisse à Ballenberg organise avec l'Association des musées suisses (AMS) et en collaboration avec le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE) de nouveau un séminaire spécialisé. Comme ce fut le cas précédemment c'est à l'Hôtel

## NOUVELLES

Giessbach à Brienz que se tiendra ce séminaire.

La conservation des biens culturels mobiliers est un sujet de préoccupation capital pour les musées et un domaine auquel les services de conservation des monuments historiques vont devoir accorder une importance plus grande au cours des prochaines années s'ils ne veulent pas se limiter à la protection des extérieurs et des façades. On pourrait croire que les meubles anciens, compte tenu de la valeur qu'on y attache, sont bien moins en danger que certains témoins de notre passé qui, pour une grande partie de l'opinion publique, ne présentent aucun intérêt. C'est pourtant le contraire qui se produit. La grande demande de meubles anciens qui a déjà commencé à se faire sentir à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle a déjà très tôt eu pour conséquence une revalorisation des vieilles pièces (restauration) et la fabrication d'imitations (reproductions) et de contrefaçons.

Ce séminaire aimerait permettre un échange de vues sur les objectifs, la technique, les aspects scientifiques et éthiques de la conservation et de la restauration des meubles. Ce séminaire a également pour objectif d'ouvrir le débat sur la protection et la conservation des meubles anciens considérés comme biens culturels, il s'adresse aux conservateurs de musée, aux restaurateurs, aux conservateurs des monuments historiques, aux historiens d'art, aux spécialistes des sciences culturelles, aux commerçants et aux collectionneurs. Les exposés des spécialistes seront suivis de tables rondes et de débats avec les participants ainsi que d'une excursion.

Un programme détaillé sera publié dans le prochain numéro de la Gazette NIKE. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Monica Bilfinger, NIKE. Pour toutes les questions d'organisation, s'adresser à Barbara Morgenthaler, secrétariat du Musée de l'habitat rural suisse à Ballenberg.

MB

### Congrès: Histoire de la restauration

Interlaken 30 novembre – 2 décembre 1989

Du 30 novembre au 2 décembre 1989 se déroulera à Interlaken la première partie d'un congrès international sur le thème de l'"Histoire de la restauration". Cette manifestation, organisée conjointement par l'Association suisse de conservation et restauration (SCR), l'Association suisse de

historiens d'art (ASHA) et le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), donnera un premier aperçu d'un domaine de l'histoire de l'art encore peu exploré à ce jour.

Il s'agira en un premier temps d'un débat sur des aspects fondamentaux:

- une analyse et une discussion des idéologies de la restauration qui ont évolué au cours du temps en suivant les modifications du goût;
- ou encore: l'évolution historique de la profession du restaurateur, et de ses principes éthiques.

Ce premier congrès sera suivi, un an plus tard, d'une deuxième réunion au cours de laquelle des cas concrets seront privilégiés.

Pour les organisateurs, l'un des buts importants de cette manifestation est de favoriser le dialogue entre les restaurateurs et les historiens d'art:

- en éveillant, chez les restaurateurs, l'intérêt pour l'histoire et pour la condition évolutive de leur corporation, et en aiguillant leur sensibilité au message historique dont sont empreints les objets qui leur sont confiés;
- et, pour les historiens d'art, en les sensibilisant à la qualité matérielle de l'oeuvre d'art, et à la technologie de son élaboration et de sa conservation.

Un programme détaillé pourra être obtenu dès le mois de mai 1989.

Les personnes intéressées à ce congrès peuvent dès maintenant adresser leur demande avec la mention 'Histoire de la restauration' à Madame Doris Steinmann, Secrétariat SCR, Birchstrasse 33, 8572 Seuzach; T 052/53 15 49

Le Comité d'organisation

### Le 5<sup>ème</sup> anniversaire de l'ASHT/SVTG

L'Association suisse d'histoire de la technique – ASHT – (Schweizerische Vereinigung für Technikgeschichte) a son siège à l'Institut d'histoire de l'EPF-Zurich. Créée début 1983, elle est entrée, l'année dernière, dans sa 6<sup>ème</sup> année. Son but est de faire ressortir le rôle prépondérant de la technique dans l'évolution de la société humaine, cela particulièrement par la mise en lumière de ses aspects historiques. Leur connaissance contribuera de façon essentielle à la compréhension de la valeur culturelle de la technique en une époque où ses conquêtes – remises parfois